

Eric Collomb, député		P2029.08
Création de structures de « Sports-Arts-Etudes » dans le canton de Fribourg		DICS
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 21.04.08	Transmis CHA: 15.05.08*	Parution BGC: mai 2008

Dépôt

Afin de bénéficier d'avantages certains pour espérer vivre un jour de leur passion, les jeunes sportifs ou artistes fribourgeois devraient être soutenus par des structures scolaires adaptées. Malheureusement, à part quelques mesures ponctuelles, aucune structure scolaire permanente d'aide aux jeunes talents n'a vu le jour dans notre canton. Par conséquent, face aux élèves vaudois, genevois ou valaisans, les sportifs d'élite ou artistes d'exception fribourgeois n'ont pas les mêmes chances d'atteindre leur rêve de professionnalisme, et ceci est regrettable.

Développement

Les milieux sportifs et artistiques sont impitoyables, et que l'on s'en émeuve ou non, un jeune doit se trouver très tôt en condition favorable pour avoir une chance de vivre un jour de sa passion. Il s'agit donc de créer un climat propice à l'éclosion de talents particuliers, sans diminuer les exigences de formation. Malheureusement, notre canton n'offre pas de structures scolaires adaptées aux exigences des élèves pouvant être considérés comme sportifs d'élite ou artistes d'exception.

Le but des mesures « Sports-Arts-Etudes » est de reconnaître et de soutenir les efforts consentis par des élèves dont l'activité sportive ou artistique se situe à un haut niveau. Les mesures ponctuelles accordées non sans mal par notre canton ne suffisent pas; il faut des mesures particulières appliquées tout au long de l'année scolaire. Dans le canton de Genève, les classes « Sport et Art » sont dans leur 21^e année et semblent répondre encore à une demande des jeunes sportifs du canton de Genève. En Valais, l'ASE (Association Sport-Etude) offre la possibilité d'intégrer ce type d'élèves dans des classes existantes du cycle d'orientation. Dans ce cadre, ils sont libérés de plusieurs cours, tout comme ils bénéficient d'appui pour rattraper certaines matières, ou disposent d'études pour avancer dans leurs travaux scolaires. Pour sa part, le canton de Vaud dispose depuis 20 ans d'une palette de mesures pour jeunes sportifs et artistes dont le talent est reconnu. De plus, un centre pilote doté d'une structure adaptée pour 14 jeunes hockeyeurs de 8^e et 9^e année s'est ouvert en 2002 à l'établissement secondaire de Villamont (VD). Les résultats de ce projet pourront servir de base à l'ouverture de structures similaires dans d'autres régions du canton de Vaud.

Je suis convaincu que notre canton peut faire plus dans ce domaine, et j'espère que le Conseil d'Etat aura la possibilité de présenter un rapport exposant un catalogue de mesures qui permettront de résoudre la difficile équation de la pratique d'une activité sportive ou artistique de haut niveau avec l'accomplissement de la scolarité obligatoire sans diminution des exigences de formation, et ceci tant au niveau du secondaire I que du secondaire II. D'autres cantons l'on fait, à nous de jouer !

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).